



# PLU Plan Local de S'Paul de Vence d'Urbanisme



## 4A3. Plan de zonage Plan Sud (1/ 2 500)

PLU approuvé le 12/04/2017  
 Révision n°1 du PLU prescrite le 12/06/2017  
 Révision n°2 du PLU approuvée le 12/06/2017  
 Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 12/06/2017 portant les dispositions de la révision n°2 du Plan Local d'Urbanisme

HABITAT	DÉPLACEMENTS	AMÉNAGEMENT
ÉCONOMIE	ENVIRONNEMENT	PATRIMOINE

Cadastré le 18/06/2019

**UV1** Zonage du PLU

- Emplacement réservé (article L151-41 du Code de l'Urbanisme) - SP+M: ER pour sentier piéton
- Emplacement réservé pour aménagement hydraulique (article L151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé pour la mixité sociale (article L151-41-4 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre de servitude de mixité sociale (article L151-15 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Servitude d'attente de projet (article L151-41 du Code de l'Urbanisme)

**Patrimoine végétal, paysager et bâti:**

- Espace boisé classé (article L113-1 et L113-2 du Code de l'Urbanisme)
- Espaces verts protégés (EVP) (article L151-19 et L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Patrimoine végétal et paysager (article L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Patrimoine bâti (article L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Changement de destination du bâti (article L151-11 du Code de l'Urbanisme)
- Vue remarquable (article L151-19 du Code de l'Urbanisme)

**À titre informatif:**

- Zones rouges des plans des risques inondations et incendies de forêt (se reporter aux documents en annexe du PLU)

